PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Rennes, le 05 JAN. 2024

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous m'avez transmis pour avis l'étude agricole préalable à la réalisation de la ZAC de Gueury la Douve sur 16,8 hectares actuellement utilisés pour l'agriculture dans la commune de Gévezé.

Cette étude conclut à des impacts significatifs sur l'économie agricole du territoire, et propose un montant de compensation collective arrêté à la somme de 260 568 €.

Afin de compenser la perte de potentiel agricole, vous proposez les mesures suivantes :

- Aide au développement d'une filière bois locale avec des mesures d'investissement,
- Aide au financement d'un bâtiment de stockage de matériel, et de matériel permettant une optimisation des intrants, portés par la CUMA de l'Avenir silencieux,
- Aide au financement de la construction d'un bâtiment mutualisé de stockage de céréales.

Après consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers (CDPENAF) le 3 octobre 2023, j'émets un avis favorable au montant de la compensation collective agricole arrêtée à la somme de 260 568 €.

J'émets également un avis favorable aux différentes mesures citées, avec le souhait d'intégrer, au regard des contraintes techniques, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments.

Je souhaite enfin que le montant de la compensation soit consigné auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) et que le détail de la mise en œuvre des mesures soit présenté à nouveau en commission CDPENAF au moment du dépôt du dossier de réalisation de la ZAC. Ce délai supplémentaire peut être mis à profit pour consolider le projet et s'assurer qu'il puisse être mis en œuvre avec efficacité.

Cet avis, ainsi que l'étude préalable, seront publiés sur le site internet de la Préfecture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général,

Pierre LARREY

Monsieur Jean-Claude ROUAULT
Maire de Gévezé
Espace des droits de l'homme
35850 GEVEZE